



Rapport annuel

au 31/03/2025

LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES

Part I, Part L, Part X, Part GP, Part J

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence du marché des obligations convertibles d'émetteurs européens, FTSE Europe Convertible, par le biais principalement d'investissements en obligations convertibles majoritairement européennes; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à la performance de l'indice FTSE Europe Convertible libellé en euros, dividendes nets réinvestis.

L'indice FTSE Europe Convertible est représentatif du marché européen des obligations convertibles. L'indice FTSE Europe Convertible est calculé et publié par FTSE International Limited (FIL).

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice (FTSE International Limited (FIL)) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence soient accessibles via le site internet suivant : <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/convertible-indices>

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged et STOXX Europe 600¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice Refinitiv Global Convertible Bond EUR Hedged est composé d'obligations convertibles du marché mondial et couvert contre le risque de change en EURO sur toutes les devises de l'indice de référence. Les titres admissibles doivent avoir une notation minimum BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de notation Moody's, S&P et Fitch). L'indice Refinitiv Global Convertible Bond EUR Hedged est calculé et publié par son administrateur Refinitiv. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.refinitiv.com.

L'indice Stoxx Europe 600 est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice Stoxx Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille investi majoritairement en obligations convertibles de sociétés ayant leur siège social dans un des pays de l'Espace économique européen (EEE). Le portefeuille pourra également être investi en obligations convertibles de sociétés internationales (hors EEE), en obligations gouvernementales ou privées de l'EEE et hors EEE, ainsi qu'à titre accessoire, en actions européennes et hors Europe, dans les limites précisées ci-après dans la rubrique « Technique et instruments utilisés ».

L'investissement en titres émis par des émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents pourra représenter jusqu'à 10 % de l'actif net.

Le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante volatilité du titre.

La Société de Gestion fixe les pondérations des titres dans le portefeuille puis les niveaux d'exposition aux différents marchés, et contrôle que la stratégie d'investissement mise en œuvre est conforme au scénario d'évolution des marchés financiers établi chaque mois par le comité d'investissement de LBP AM.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des obligations convertibles, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP se réserve la possibilité de détenir des actions dans la limite de 10 % de son actif net, essentiellement à la suite d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange d'obligations convertibles détenues dans son portefeuille.

Les titres pourront être libellés en toutes devises.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La fourchette de sensibilité aux taux est de [0 - 6].

Le FCP est majoritairement investi dans des titres de créance comportant une exposition aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays de l'EEE et peut également investir dans des titres de créance comportant une exposition aux actions de sociétés internationales (hors EEE) y inclus les pays émergents (obligations convertibles, obligations échangeables en actions, obligations à bons de souscription d'actions).

L'investissement dans ces titres sera au minimum de 70 % de l'actif net et l'exposition à ces titres sera au maximum 110 % de l'actif net.

Les sociétés sous-jacentes à ces titres investis par le FCP pourront être de toute taille de capitalisation boursière.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro ou dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change. Le risque de change sur les devises qui n'entrent pas dans la composition de l'indicateur de référence (au niveau de l'émission et au niveau de l'action sous-jacente) est systématiquement couvert. Pour les devises qui entrent dans la composition de l'indicateur de référence, l'exposition du FCP à celles-ci ne pourra excéder celle de l'indice de référence (exposition devise au niveau de l'émission, et exposition devise induite par l'action sous-jacente).

Le FCP peut également investir jusqu'à 30 % de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de l'EEE et hors EEE y inclus les pays émergents (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des émissions du secteur privé, soit des emprunts gouvernementaux.

La société de gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Les titres retenus auront soit une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "*Investment Grade*" ou jugée équivalente par la société de gestion), soit une notation inférieure à BBB-/Baa3 (dits "*non Investment Grade*" (titres spéculatifs)), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Compte tenu de l'univers d'investissement, le FCP peut investir jusqu'à 100 % en titres "*non Investment Grade*" avec un maximum de 10 % de l'actif net en titres de notation strictement inférieure à B-/B3 ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

Le FCP peut également être exposé jusqu'à 110 % en titres non notés. En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Ces titres pourront être libellés en toute devise.

L'exposition du FCP hors EEE est limitée à 30 % de l'actif net, dont 10 % maximum en titres émis par des émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français, dans la limite de 10 % de l'actif net. Le FCP peut investir en parts ou actions d'OPC monétaires ou monétaires court terme.

Le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciciels cotés (ETF ou trackers²).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

² Fonds Commun de Placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80, etc.) et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments dérivés

- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres et d'augmenter l'exposition du portefeuille au risque de taux.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de gré à gré à des fins de couverture, ou d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures et options de change, sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swap de change et change à terme à des fins de couverture, ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Swaps d'indices (dont la volatilité) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Dérivés de crédit: Credit Default Swap sur entité unique ("single name") ou sur indice: ces instruments seront utilisés afin de s'exposer (vente de protection), de se protéger (achat de protection) au/contre le risque d'un émetteur privé. Les CDS sur indices seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du FCP notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats. L'utilisation des CDS est limitée en exposition à 10 % de l'actif net.

Les indices sous-jacents à ces instruments ont une fréquence de re-balancement au minimum semestrielle, voire trimestrielle selon l'instrument, notamment pour les indices Itraxx en ce qui concerne les Credit Default Swap. Le coût de ce re-balancement pour le portefeuille du FCP est celui de la fourchette de cotation minimum du marché au moment du re-balancement sans coût pour le portefeuille du FCP.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer. Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif.

3. Titres intégrant des dérivés

Le fonds investit dans des titres intégrant des dérivés (Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, obligations callable et obligations puttable, obligations convertibles et obligations échangeables en actions, y compris les obligations convertibles synthétiques) sur taux, actions, crédit ou change. Le fonds peut investir jusqu'à 110 % de son actif net sur des titres de ce type.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du FCP, dans une limite de 10 % maximum de l'actif.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ **Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations**

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ **Niveau d'utilisation envisagé et autorisé**

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ **Critères déterminant le choix des contreparties**

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ **Rémunération**

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP lié aux variations des marchés actions et notamment des sous-jacents de convertibles, dans la mesure où le FCP investit dans des obligations convertibles ou des dérivés sur actions. L'exposition du FCP au risque actions, rapportée à l'actif net, sera comprise dans une fourchette de l'ordre de +/- 20 points de pourcentage autour de celle de l'indice de référence.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les obligations convertibles pourront être émises par des sociétés de petites et moyennes capitalisations : ces actions, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP en cas de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt, dans la mesure où le FCP investit sur des titres de créance. Il est mesuré par la sensibilité. En cas de hausse des taux d'intérêt (en cas de sensibilité positive), la valeur des produits à taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du FCP. La fourchette de sensibilité du FCP est de [0 - 6]. Une sensibilité de 6 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 6 % en sens inverse de la valeur liquidative. L'exposition en titres de créances est limitée à 110 % de l'actif net.

- **Risque de crédit** : il s'agit du risque lié aux variations de rendements ou aux défauts de paiement relatifs des émissions privées et aux variations de prix des dérivés de crédit. Ainsi, en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des instruments financiers dans lesquels est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à caractère spéculatif / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

- **Risque de volatilité** : les obligations convertibles, les produits dérivés de type optionnel sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Les swaps de volatilité ou de variance sont également particulièrement exposés aux variations de la volatilité. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro), dans la mesure où le FCP peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro ou dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'Euro, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur la sélection de valeurs, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.

- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 17/12/2024: Modification de l'indice de référence; Mise en place du label ISR V3,

COMMENTAIRE DE GESTION

De la période allant de fin mars 2024 à fin mars 2025, de même que pour l'exercice précédent, toutes les classes d'actifs sont dans le vert. En effet, les hausses des taux historiques effectuées durant en 2022 ont porté leurs fruits avec une forte décrue de l'inflation observée partout dans le monde ce qui a permis aux taux de marché de poursuivre leur baisse au cours de l'exercice sous revue. En 2024 et début 2025 les actifs obligataires ont donc bien performés selon leurs natures (IG et HY) entre 4,4 % et 7,5 % en Europe. Pour les mêmes raisons, les indices larges boursiers s'adjugent environ 7 % avec la spécificité d'une rotation sectorielle et d'une discrimination, valeur par valeur, extrêmement forte et parfois à l'avantage du gisement des convertibles. En effet, les secteurs des Services aux Personnes, du Voyage-Loisir, et de la Technologie bien représentés dans le gisement des convertibles, cèdent plus de 10 %. En revanche les secteurs des Télécom, de l'Industrie et des Services aux Collectivités très présents parmi les émetteurs de convertibles, rallient de plus de 20 %. Cette année a montré aussi une très grande disparité entre les valeurs: avec par exemple Rheinmetall qui bondit de + 156 % ou Deutsche Telecom + 58 % quand LVMH en cède 30 %.

Le marché primaire des obligations convertibles avec un montant total émis de 6,1 milliards d'euros, très en deçà de la période précédente avec 9 milliards d'euros (de fin mars 2023 à fin mars 2024) avec quasi pas d'émission au deuxième semestre 2024. Cependant, la qualité a continué à s'imposer avec 64 % notées « Investment grade » notamment trois échangeables comme Airbus, LVMH ou DHL (émises par des banques convertissables en actions). Le secteur de la Technologie n'est plus prédominant à 6 % du total. Les secteurs de la Santé et de l'Industrie prennent la relève avec respectivement 22 % et 28 % des émissions dont d'importantes transactions comme LEG Immobilien pour 700 millions ou Schneider 750 millions d'euros. Toutes ces émissions permettent une meilleure diversification du portefeuille.

Ce marché pauvre en volume de primaire mais de qualité et souffrant de sorties sur cette classe d'actif a vu ses valorisations intrinsèques rester sous pression à des niveaux historiquement faibles durant toute l'année civile 2024. Mais début 2025, le retour du primaire et la bonne tenue des marchés actions européens ont permis un retour en grâce des valorisations. En effet, la volatilité implicite moyenne du gisement est restée entre 27 % et 29 % sur 2024 puis début 2025 elle a rallié à plus de 30 %. En parallèle les spreads implicites ont significativement décru de 230 bps à 177 bps en moyenne du gisement et les taux d'État avec le swap 5 ans Europe a baissé de 2,67 % en mars 2024 à 2,40 % en mars 2025.

En définitive, au cours de la période sous revue le monde des convertibles offre une performance positive où tous les moteurs de performance contribuent: actions, taux crédits et volatilités.

Sur l'exercice complet, le marché des obligations convertibles européennes représenté par le FTSE Convertible Europe performe de + 12,1 %. La performance du fonds LBPAM ISR Convertible Opportunités part X sur la même période est de + 8,5 %. Le fonds a donc sous-performé son indice de plus de 3,6 %. Cette sous-performance provient principalement de la sélection de titres axée sur la solidité des profils crédit et ISR qui a conduit à éviter des émetteurs comme Delivery Hero, Just Eat et Asos ayant des faibles profils crédits et avec des pratiques ESG peu responsables. Ces émetteurs expliquent à eux seuls 1,30 % de sous performance. En revanche nous étions surpondérés en STM, LVMH ou Cap Gemini (émetteurs « investment grade » et bien évalués pour leurs pratiques ESG) qui n'ont pas bien performé.

La valeur liquidative de LBPAM ISR Convertible Opportunités part X s'élève à en fin d'exercice à 13 413,43 € pour 12 360,20 € au début. Son actif a diminué d'environ 17 millions d'euros atteignant 201 millions d'euros (vs 218 millions d'euros en début de période) en raison de rachats contrebalançant l'effet marché.

Ce fonds a changé d'intitulé en décembre 2019 car il a obtenu la labélisation ISR. En conséquence de quoi les valeurs investies dans le portefeuille doivent, outre leurs attraits financiers, avoir un profil extra-financier meilleur que celui de son univers de référence amputé des 20 % les moins bien disant (y compris émetteurs en exclusion). Le 1^{er} janvier 2023 ce fonds est passé en « Version 2 » de la labélisation d'État et le 1^{er} janvier de cette année il est passé en V3 avec un taux de sélectivité passé à 25 % et de surcroît, il doit de respecter deux critères quantitatifs (mesurables de façon indiscutable et vérifiable). À savoir que les émetteurs de ce fonds respectent le Net Zéro Alignement et l'équilibre homme/femme dans leurs conseils d'administration.

Ainsi, la note GREaT du portefeuille a été meilleure que celle de son univers de référence amputé des 20 % puis 25 % sous la v3 des moins bien disant sur l'ensemble de la période sous revue et avec des notes à 7,65 et 7,16 respectivement pour le portefeuille et pour l'univers de référence à date de fin d'exercice.

PERFORMANCES

L'indice de référence est FTSE Convertible Europe

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	8,25 %	12,13 %
Sur 3 ans	8,95 %	15,30 %
Sur 5 ans	21,38 %	23,95 %

Performances	Fonds – Part X	Indice de référence
Sur 1 an	8,52 %	12,13 %
Sur 3 ans	9,72 %	15,30 %
Sur 5 ans	22,87 %	23,95 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	7,59 %	12,13 %
Sur 3 ans	7,11 %	15,30 %
Sur 5 ans	18,71 %	23,95 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	70 312 428,07	87 132 536,47	157 444 964,54
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	40 687 125,28	25 400 527,99	66 087 653,27
SAFRAN SA FP EUR	19 906 310,11	17 680 943,57	37 587 253,68
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	24 904 759,28	10 894 623,68	35 799 382,96
UBIS EN 2.375 11-28	12 314 029,16	16 351 415,76	28 665 444,92
CITI GL 1.0 04-29	13 945 305,87	3 637 905,88	17 583 211,75
PRYSMIAN SPA IM EUR	6 473 171,14	4 949 534,08	11 422 705,22
STMICROELECTRON 0% 04-08-25	-	11 364 685,68	11 364 685,68
BNP PARIBAS FP EUR	6 014 132,43	4 712 248,33	10 726 380,76
RHEINMETALL 1.875% 07-02-28	4 424 834,26	2 673 620,55	7 098 454,81

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 500,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 186,52 % selon la méthode de l'engagement,
- 183,83 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Futures sur obligations et change; Options sur indices et sur actions).

À fin mars 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 1 Collatéral cash sur prêt emprunt.

Les contreparties à ces opérations étaient: BNPP France.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -150 000,00 EUR.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	16 883 310 euros soit 8,42 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	JEFFERIES GMBH (58,80 %), BNPP FRANCE (41,2 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	Allemagne (58,80 %), France (41,2 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	103 369,79
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 22 513 euros (67% des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 11 089 euros (33% des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR0011640911,

0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR001400PEW3,

0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR0011640903,

0,05 % de l'actif net moyen pour la part FR0012129690.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	11 986 277,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 986 277,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	155 763 282,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	155 763 282,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	19 232 852,50
OPCVM	19 232 852,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	726 069,83
Opérations temporaires sur titres (H)	16 798 224,92
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	16 798 224,92
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	204 506 707,07
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 890 089,76
Comptes financiers	9 124 102,54
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	14 014 192,30
Total de l'actif I+II	218 520 899,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	185 416 423,31
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	15 038 359,67
Capitaux propres I	200 454 782,98
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	200 454 782,98
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	16 895 891,86
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	16 895 891,86
Instruments financiers à terme (B)	375 159,83
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	17 271 051,69
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	791 919,13
Concours bancaires	3 145,57
Sous-total autres passifs IV	795 064,70
Total Passifs : I+II+III+IV	218 520 899,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	121 110,74
Produits sur obligations	1 884 978,61
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	59,72
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	44 433,50
Sous-total produits sur opérations financières	2 050 582,57
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-47 843,07
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-16 159,20
Sous-total charges sur opérations financières	-64 002,27
Total revenus financiers nets (A)	1 986 580,30
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 516 304,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 516 304,26
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	470 276,04
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-46 250,50
Sous-total revenus nets I = (C+D)	424 025,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	10 688 197,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-137 919,39
Frais de recherche	-102 784,12
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 447 493,77
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-514 090,41
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	9 933 403,36

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 205 479,36
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-943,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 204 536,16
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-523 605,39
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 680 930,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	15 038 359,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence du marché des obligations convertibles d'émetteurs européens, FTSE Europe Convertible, par le biais principalement d'investissements en obligations convertibles majoritairement européennes; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	206 155 556,56	216 421 509,44	178 194 901,25	217 758 341,70	200 454 782,98
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES GP EN EUR					
Actif net	107,99	105,97	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1,00000	1,00000	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	107,99	105,97	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,02	5,88	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,14	-0,08	0,00	0,00	0,00
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I EN EUR					
Actif net	34 376 499,30	49 493 634,83	61 131 929,80	85 303 942,11	29 802 061,79
Nombre de titres	2 768,10000	4 085,24797	5 223,31683	6 995,68667	2 257,81306
Valeur liquidative unitaire	12 418,80	12 115,20	11 703,66	12 193,79	13 199,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	102,62	668,27	80,47	-85,46	648,15
Capitalisation unitaire sur revenu	-27,03	-110,38	-59,91	-12,85	43,94
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	34 982 941,62
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 229,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	10 833,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	558,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	43,35
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L EN EUR					
Actif net	68 840 805,67	66 284 480,10	59 862 632,60	72 710 616,62	72 894 923,29
Nombre de titres	57 978,40722	57 198,04560	53 744,15745	63 029,70501	58 728,98199
Valeur liquidative unitaire	1 187,35	1 158,85	1 113,84	1 153,59	1 241,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,80	63,96	7,67	-8,09	61,09
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,97	-9,94	-11,19	-7,82	-2,93
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X EN EUR					
Actif net	102 938 143,60	100 643 288,54	57 200 338,85	59 743 782,97	62 774 856,28
Nombre de titres	8 232,56000	8 232,56000	4 833,55980	4 833,55980	4 679,99980
Valeur liquidative unitaire	12 503,78	12 225,02	11 833,99	12 360,20	13 413,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	103,33	673,30	81,30	-86,57	657,99
Capitalisation unitaire sur revenu	7,66	-83,07	-36,88	16,32	76,35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2^e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit:

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Frais facturés au FCP		Assiette	Taux Barème				
			Part I	Part L	Part X	Part GP	Part J
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.60% TTC maximum	1,20 % TTC maximum	0,35 % TTC maximum	0.70% TTC maximum	0,50% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant.				
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.				
4	Commission de surperformance	Actif net	Sur les parts I, L et X: 20 % de la surperformance nettes de frais de gestion fixes, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence, ajustée des souscriptions/ rachats dans le FCP. Sur les parts J et GP: Néant.				

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur les parts I, L et X, au profit de la Société de gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence FTSE Europe Convertible), ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un

compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation: dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1^{re} Période de calcul: du 01/04/2022 au 31/03/2023).

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement:

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part L, J, I et X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	217 758 341,70
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	52 254 633,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-85 680 497,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	470 276,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 447 493,77
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 204 536,16
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	200 454 782,98

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 106,11995	13 539 785,60
Parts rachetées durant l'exercice	-5 843,99356	-72 520 166,77
Solde net des souscriptions/rachats	-4 737,87361	-58 980 381,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 257,81306	
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J		
Parts souscrites durant l'exercice	3 774,00000	38 189 238,71
Parts rachetées durant l'exercice	-545,00000	-5 540 988,23
Solde net des souscriptions/rachats	3 229,00000	32 648 250,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 229,00000	
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L		
Parts souscrites durant l'exercice	453,27100	525 608,92
Parts rachetées durant l'exercice	-4 753,99402	-5 730 384,47
Solde net des souscriptions/rachats	-4 300,72302	-5 204 775,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58 728,98199	
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-153,56000	-1 888 958,45
Solde net des souscriptions/rachats	-153,56000	-1 888 958,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 679,99980	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I FR0011640903	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	29 802 061,79	2 257,81306	13 199,52
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J FR001400PEW3	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	34 982 941,62	3 229,00000	10 833,98
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L FR0011640911	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	72 894 923,29	58 728,98199	1 241,20
LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X FR0012129690	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	62 774 856,28	4 679,99980	13 413,43

Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Espagne +/-	Pays 4 Italie +/-	Pays 5 Suisse +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	11 986,27	4 324,33	2 420,97	2 095,92	1 315,15	1 099,07
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-2 919,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	9 067,27					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	38 215,09	7 534,78	19 989,56	10 690,75	24 457,29	13 757,80
ALLEMAGNE	36 494,85	3 966,86	27 831,10	4 696,89	18 628,32	17 866,53
ESPAGNE	19 958,29	0,00	18 351,94	1 606,35	8 280,28	11 678,01
PAYS-BAS	18 659,51	0,00	9 672,38	8 987,13	13 211,99	5 447,52
ITALIE	17 006,80	2 069,23	14 937,57	0,00	10 779,77	6 227,03
Autres	42 226,97	3 405,01	38 821,96	0,00	42 226,97	0,00
Total	172 561,51	16 975,88	129 604,51	25 981,12	117 584,62	54 976,89

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 124,10	0,00	0,00	0,00	9 124,10
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-16 895,89	0,00	-16 895,89	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,15	0,00	0,00	0,00	-3,15
HORS-BILAN					
Futures	NA	10 461,14	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		10 461,14	-16 895,89	0,00	9 120,95

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) -
Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 124,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	6 596,24	3 864,90	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	9 120,95	0,00	0,00	0,00	6 596,24	3 864,90	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 SGD +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 099,07	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 915,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	9,25	0,00	0,00
Comptes financiers	74,38	0,00	6,03	12,99	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-2,39	0,00	0,00	-0,76
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	10 809,71	-1 130,98	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	32 799,74	-1 133,37	1 114,35	12,99	-0,76

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	115 823,74	9 003,05	30 936,49
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	115 823,74	9 003,05	30 936,49

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
BNP PARIBAS FRANCE	7 038,98	0,00
JEFFERIES GMBH	9 759,24	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
JEFFERIES GMBH	0,00	9 935,10
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	6 960,79
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	150,45\$

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 791 522,71
	Souscriptions à recevoir	1 089 316,00
	Coupons et dividendes en espèces	9 251,05
Total des créances		4 890 089,76
Dettes		
	Rachats à payer	499 224,00
	Frais de gestion fixe	125 973,11
	Collatéraux	150 445,52
	Autres dettes	16 276,50
Total des dettes		791 919,13
Total des créances et des dettes		4 098 170,63

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	291 781,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	24 358,36
Pourcentage de frais de recherche	0,05
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	130 104,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 619,30
Pourcentage de frais de recherche	0,05
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	884 211,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	36 327,25
Pourcentage de frais de recherche	0,05
PART LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	210 206,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	29 479,21
Pourcentage de frais de recherche	0,05

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	1 490 318,53
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	1 490 318,53

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	424 025,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	424 025,54
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	424 025,54

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	99 214,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	99 214,94
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	99 214,94
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	99 214,94
Total	99 214,94
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	139 986,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	139 986,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	139 986,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	139 986,82
Total	139 986,82
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-172 503,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-172 503,86
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-172 503,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-172 503,86
Total	-172 503,86
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	357 327,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	357 327,64
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	357 327,64
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	357 327,64
Total	357 327,64
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 933 403,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 933 403,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 933 403,36

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 463 415,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 463 415,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 463 415,92
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 463 415,92
Total	1 463 415,92
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 802 426,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 802 426,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 802 426,71
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 802 426,71
Total	1 802 426,71
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 588 126,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 588 126,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 588 126,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 588 126,56
Total	3 588 126,56
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 079 434,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 079 434,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 079 434,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 079 434,17
Total	3 079 434,17
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			11 986 277,01	5,98
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 986 277,01	5,98
Banques commerciales			1 086 123,02	0,54
BNP PARIBAS	EUR	14 122	1 086 123,02	0,54
Boissons			6 772,98	0,00
REMY COINTREAU	EUR	157	6 772,98	0,00
Conglomérats industriels			334 166,30	0,17
SIEMENS AG-REG	EUR	1 577	334 166,30	0,17
Equipements électriques			1 315 151,40	0,66
PRYSMIAN SPA	EUR	26 115	1 315 151,40	0,66
Industrie aérospatiale et défense			1 878 162,00	0,94
SAFRAN SA	EUR	7 761	1 878 162,00	0,94
Logiciels			1 163 250,00	0,58
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	16 500	1 163 250,00	0,58
Produits chimiques			1 099 070,26	0,55
SIKA AG-REG	CHF	4 927	1 099 070,26	0,55
Services aux collectivités			698 500,00	0,35
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	22 000	698 500,00	0,35
Services de télécommunication diversifiés			3 603 280,78	1,79
CELLNEX TELECOM SA	EUR	28 409	932 667,47	0,47
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	60 982	2 086 804,04	1,03
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	149 045	583 809,27	0,29
Services de télécommunication mobile			147 029,12	0,07
EUROTELESITES AG	EUR	28 384	147 029,12	0,07
Services liés aux technologies de l'information			654 771,15	0,33
CAPGEMINI SE	EUR	4 743	654 771,15	0,33
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			154 272 964,28	76,97
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			154 272 964,28	76,97
Boissons			2 907 182,12	1,45
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	EUR	2 000 000	1 905 011,16	0,95
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	1 000 000	1 002 170,96	0,50
Conglomérats industriels			11 470 887,80	5,72
RHEINMETALL AG 1.875% 07-02-28	EUR	2 700 000	11 470 887,80	5,72
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 118 465,00	1,06
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	18 000	2 118 465,00	1,06
Equipement et services pour l'énergie			3 910 676,25	1,95
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	3 000 000	3 910 676,25	1,95
Equipements électriques			11 535 669,80	5,75
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 400 000	1 779 104,46	0,89
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	3 200 000	3 390 611,43	1,69

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	5 200 000	6 365 953,91	3,17
Gaz			2 316 356,52	1,16
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	2 000 000	2 316 356,52	1,16
Gestion et promotion immobilière			4 024 838,98	2,01
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	4 100 000	4 024 838,98	2,01
Gestion immobilière et développement			11 286 133,58	5,63
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	2 800 000	2 524 650,32	1,26
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	EUR	4 600 000	5 447 523,44	2,71
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	EUR	900 000	896 142,28	0,45
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	2 500 000	2 417 817,54	1,21
Hôtels, restaurants et loisirs			7 326 569,29	3,65
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	88 000	4 673 592,00	2,33
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	2 000 000	2 652 977,29	1,32
Logiciels			16 010 089,00	7,99
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	4 500 000	5 155 156,99	2,57
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	7 000 000	6 805 521,15	3,40
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	600 000	627 114,90	0,31
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	2 500 000	2 476 543,49	1,24
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 000 000	945 752,47	0,47
Marchés de capitaux			3 075 690,00	1,53
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	3 000 000	3 075 690,00	1,53
Métaux et minerais			4 616 538,56	2,30
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	2 200 000	2 594 891,19	1,29
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1 700 000	2 021 647,37	1,01
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			6 747 749,96	3,37
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	5 400 000	4 962 293,56	2,48
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	2 000 000	1 785 456,40	0,89
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			17 607 294,60	8,78
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	2 000 000	2 439 397,91	1,22
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	17 400 000	15 167 896,69	7,56
Services aux collectivités			6 566 749,54	3,28
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	3 500 000	4 150 910,58	2,07
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.5% 27-03-30 CV	EUR	2 400 000	2 415 838,96	1,21
Services aux entreprises			11 317 079,89	5,65
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	2 700 000	3 810 322,66	1,90
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	3 800 000	3 624 697,23	1,81
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	4 000 000	3 882 060,00	1,94
Services clientèle divers			4 161 430,00	2,08
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	70 000	4 161 430,00	2,08
Services de télécommunication diversifiés			5 864 436,75	2,93
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	4 000 000	4 258 089,32	2,13
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	1 500 000	1 606 347,43	0,80
Services financiers diversifiés			19 870 966,64	9,91
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	EUR	3 000 000	3 106 237,19	1,55

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	8 200 000	8 011 382,03	3,99
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	2 400 000	2 402 842,03	1,20
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	EUR	1 000 000	934 188,90	0,47
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	5 300 000	5 416 316,49	2,70
Soins et autres services médicaux			1 538 160,00	0,77
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	EUR	1 500 000	1 538 160,00	0,77
TITRES D'OPC			19 232 852,50	9,59
OPCVM			19 232 852,50	9,59
Gestion collective			19 232 852,50	9,59
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	15	158 991,00	0,08
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	191	2 028 131,59	1,01
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	1 609	17 045 729,91	8,50
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			1 490 318,53	0,74
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 490 318,53	0,74
Courrier, fret aérien et logistique			1 490 318,53	0,74
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 500 000	1 490 318,53	0,74
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			16 798 224,92	8,38
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 798 224,92	8,38
Composants automobiles			2 069 230,00	1,03
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	2 000 000	2 069 230,00	1,03
Hôtels, restaurants et loisirs			928 542,05	0,46
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	700 000	928 542,05	0,46
Industrie aérospatiale et défense			2 713 038,87	1,35
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	2 500 000	2 713 038,87	1,35
Logiciels			3 135 574,48	1,56
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	EUR	3 000 000	3 135 574,48	1,56
Métaux et minerais			3 625 895,00	1,83
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	3 500 000	3 625 895,00	1,83
Services aux collectivités			2 371 948,90	1,18
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	2 000 000	2 371 948,90	1,18
Services financiers diversifiés			1 953 995,62	0,97
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	2 000 000	1 953 995,62	0,97
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-16 883 310,00	-8,42
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-12 581,86	-0,01
Total			186 884 745,38	93,23

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
EURO STOXX 50 12/2025 PUT 5100	140	349 440,00	0,00	-2 946 446,15
LVMH MOET HENNE 06/2025 CALL 800	30	1 470,00	0,00	27 441,60
Sous-total 2.		350 910,00	0,00	-2 919 004,55
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		350 910,00	0,00	-2 919 004,55

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	56	0,00	-57 680,00	6 596 240,00
EURO BUND 0625	30	46 800,00	0,00	3 864 900,00
Sous-total 1.		46 800,00	-57 680,00	10 461 140,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		46 800,00	-57 680,00	10 461 140,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0625	86	308 487,78	0,00	10 809 711,16
RP EURGBP 0625	-9	8 992,05	0,00	-1 130 982,25
Sous-total 1.		317 479,83	0,00	9 678 728,91
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		317 479,83	0,00	9 678 728,91

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	186 884 745,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	350 910,00
Total instruments financiers à terme - taux	-10 880,00
Total instruments financiers à terme - change	317 479,83
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	14 025 072,30
Autres passifs (-)	-1 112 544,53
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	200 454 782,98

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	EUR	2 257,81306	13 199,52
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES J	EUR	3 229,00000	10 833,98
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	EUR	58 728,98199	1 241,20
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	EUR	4 679,99980	13 413,43

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	209 322 902,09	180 127 918,00
Actions et valeurs assimilées	8 659 675,82	4 812 887,36
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 659 675,82	4 812 887,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	178 230 697,98	172 016 341,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	178 230 697,98	172 016 341,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	20 654 294,46	2 857 689,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 654 294,46	2 857 689,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 691 059,48	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	1 691 059,48	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	87 174,35	440 999,12
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	87 174,35	440 999,12
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	66 525,59	193 917,12
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	66 525,59	193 917,12
COMPTES FINANCIERS	11 855 281,03	121 443,88
Liquidités	11 855 281,03	121 443,88
TOTAL DE L'ACTIF	221 244 708,71	180 443 279,00

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	219 789 049,34	178 061 903,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 526 754,68	1 226 004,47
Résultat de l'exercice (a,b)	-503 952,96	-1 093 006,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	217 758 341,70	178 194 901,25
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 713 405,46	309 299,26
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 657 430,94	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1 657 430,94	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	55 974,52	309 299,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	55 974,52	309 299,26
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 687 268,48	1 766 779,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 687 268,48	1 766 779,47
COMPTES FINANCIERS	85 693,07	172 299,02
Concours bancaires courants	85 693,07	172 299,02
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	221 244 708,71	180 443 279,00

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	2 947 000,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	679 200,00
US 10YR NOTE 0623	0,00	3 384 877,35
RP EURGBP 0624	1 127 697,53	0,00
EC EURUSD 0624	4 383 709,49	0,00
EC EURUSD 0623	0,00	8 405 063,51
RP EURGBP 0623	0,00	1 129 865,14
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3925	0,00	2 114 374,50
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
CAPGEMINI SE 06/2023 CALL 200	0,00	67 446,25
UBI SOFT ENTERTAIN 09/2024 CALL 26	189 504,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 221,47	3 023,11
Produits sur actions et valeurs assimilées	148 914,82	107 171,55
Produits sur obligations et valeurs assimilées	878 936,87	620 491,61
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	270 394,35
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 038 073,16	1 001 080,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	38 082,11	152 424,19
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 127,86	35 776,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	47 209,97	188 200,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	990 863,19	812 880,27
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 395 827,78	1 894 003,57
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-404 964,59	-1 081 123,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-98 988,37	-11 882,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-503 952,96	-1 093 006,28

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan.

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum comme suit :

Pour les actions I, le prospectus prévoit : un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,60 % TTC de l'actif net.

Pour les actions L le prospectus prévoit : un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 % TTC de l'actif net.

Pour les actions X le prospectus prévoit : un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,35 % TTC de l'actif net.

Pour les actions GP créée le 20/10/2019 le prospectus prévoit : un taux de frais de gestion fixe maximum à 0,70 % TTC de l'actif net.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est comme suit :

- Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,60 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions L, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 1,20 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions X, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,35 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- Pour les actions GP, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction et hors frais de recherche) est de 0,52 % TTC sur l'actif moyen annuel.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc au frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.9 % de l'actif net.

Commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés, sur les parts I, L et X, au profit de la Société de gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence Refinitiv Europe), ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1^{re}

Période de calcul : du 01/04/2022 au 31/03/2023).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts I, L et X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	178 194 901,25	216 421 509,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	80 967 142,64	62 723 435,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-49 062 309,40	-93 734 418,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 947 004,60	7 036 723,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 298 669,51	-7 503 729,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	501 100,33	3 217 259,08
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-578 805,21	-2 457 327,07
Frais de transactions	-48 919,23	-133 710,59
Différences de change	395 945,25	1 243 018,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 193 371,82	-7 229 310,80
Différence d'estimation exercice N	4 971 275,61	-5 222 096,21
Différence d'estimation exercice N-1	5 222 096,21	-2 007 214,59
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-47 456,25	-307 424,03
Différence d'estimation exercice N	-149 918,52	-102 462,27
Différence d'estimation exercice N-1	102 462,27	-204 961,76
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-404 964,59	-1 081 123,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	217 758 341,70	178 194 901,25

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	174 027 123,55	79,92
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 203 574,43	1,93
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	178 230 697,98	81,85
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	5 511 407,02	2,53
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 511 407,02	2,53
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	189 504,00	0,09
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	189 504,00	0,09

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	178 230 697,98	81,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 691 059,48	0,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 855 281,03	5,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 657 430,94	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 693,07	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 412 550,00	2,49	18 722 541,99	8,60	73 836 499,90	33,91	60 549 341,80	27,81	19 709 764,29	9,05
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 059,48	0,78
Comptes financiers	11 855 281,03	5,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 657 430,94	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	85 693,07	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 366 386,02	1,09	946 471,30	0,43	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	19 819 934,87	9,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	23 985,43	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	5 086,83	0,00	213 698,99	0,10	12 940,83	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84 757,90	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	935,17	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	4 383 709,49	2,01	0,00	0,00	1 127 697,53	0,52	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Coupons et dividendes en espèces	56 485,43
Collatéraux	10 040,16
TOTAL DES CRÉANCES	66 525,59
DETTES	
Achats à règlement différé	1 516 700,00
Frais de gestion fixe	118 203,94
Autres dettes	52 364,54
TOTAL DES DETTES	1 687 268,48
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-1 620 742,89

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 405,88684	51 425 162,80
Parts rachetées durant l'exercice	-2 633,51700	-30 546 398,52
Solde net des souscriptions/rachats	1 772,36984	20 878 764,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 995,68667	
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L		
Parts souscrites durant l'exercice	26 246,17736	29 541 979,84
Parts rachetées durant l'exercice	-16 960,62980	-18 515 910,88
Solde net des souscriptions/rachats	9 285,54756	11 026 068,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63 029,70501	
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 833,55980	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	403 962,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	39 449,96
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	686 251,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	33 692,23
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	198 967,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	33 504,18
Pourcentage de frais de recherche	0,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	1 921 866,01
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-503 952,96	-1 093 006,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-503 952,96	-1 093 006,28
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-89 942,51	-312 930,16
Total	-89 942,51	-312 930,16
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-492 900,34	-601 803,47
Total	-492 900,34	-601 803,47
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	78 889,89	-178 272,65
Total	78 889,89	-178 272,65

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 526 754,68	1 226 004,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 526 754,68	1 226 004,47
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-597 892,41	420 352,61
Total	-597 892,41	420 352,61
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-510 375,35	412 681,87
Total	-510 375,35	412 681,87
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-418 486,92	392 969,99
Total	-418 486,92	392 969,99

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	155 280 169,17	206 155 556,56	216 421 509,44	178 194 901,25	217 758 341,70
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES GP EN EUR					
Actif net	94,41	107,99	105,97	0,00	0,00
Nombre de titres	1,00000	1,00000	1,00000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	94,41	107,99	105,97	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,23	1,02	5,88	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,30	-0,14	-0,08	0,00	0,00
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I EN EUR					
Actif net	12 517 280,65	34 376 499,30	49 493 634,83	61 131 929,80	85 303 942,11
Nombre de titres	1 151,10000	2 768,10000	4 085,24797	5 223,31683	6 995,68667
Valeur liquidative unitaire	10 874,19	12 418,80	12 115,20	11 703,66	12 193,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	136,46	102,62	668,27	80,47	-85,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-20,91	-27,03	-110,38	-59,91	-12,85
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L EN EUR					
Actif net	52 887 638,99	68 840 805,67	66 284 480,10	59 862 632,60	72 710 616,62
Nombre de titres	50 584,48634	57 978,40722	57 198,04560	53 744,15745	63 029,70501
Valeur liquidative unitaire	1 045,53	1 187,35	1 158,85	1 113,84	1 153,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,09	9,80	63,96	7,67	-8,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,73	-8,97	-9,94	-11,19	-7,82
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES S EN EUR					
Actif net	89 875 155,12	102 938 143,60	100 643 288,54	57 200 338,85	59 743 782,97
Nombre de titres	8 232,56000	8 232,56000	8 232,56000	4 833,55980	4 833,55980
Valeur liquidative unitaire	10 917,03	12 503,78	12 225,02	11 833,99	12 360,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	137,12	103,33	673,30	81,30	-86,57
Capitalisation unitaire sur résultat	8,14	7,66	-83,07	-36,88	16,32

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SIEMENS AG-REG	EUR	4 577	809 945,92	0,37
TOTAL ALLEMAGNE			809 945,92	0,37
AUTRICHE				
EUROTELESITES AG	EUR	28 384	104 878,88	0,05
TOTAL AUTRICHE			104 878,88	0,05
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM SA	EUR	28 409	930 962,93	0,42
IBERDROLA SA	EUR	69 321	796 844,90	0,37
TOTAL ESPAGNE			1 727 807,83	0,79
FRANCE				
CAPGEMINI SE	EUR	4 743	1 011 681,90	0,46
KERING	EUR	1 000	366 350,00	0,16
REMY COINTREAU	EUR	3 100	289 664,00	0,14
TOTAL FRANCE			1 667 695,90	0,76
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	299 045	1 036 489,97	0,48
TOTAL PAYS-BAS			1 036 489,97	0,48
ROYAUME-UNI				
BP PLC	GBP	163 241	946 471,30	0,44
TOTAL ROYAUME-UNI			946 471,30	0,44
SUISSE				
SIKA AG-REG	CHF	8 570	2 366 386,02	1,08
TOTAL SUISSE			2 366 386,02	1,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 659 675,82	3,97
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 659 675,82	3,97
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	1 000 000	1 032 212,42	0,48
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 500 000	1 441 399,51	0,66
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	1 000 000	951 585,82	0,44
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	2 800 000	2 425 802,77	1,11
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	2 500 000	2 307 729,79	1,06
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 000 000	1 127 322,68	0,51
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	2 200 000	2 310 044,06	1,06
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1 700 000	1 791 341,47	0,82
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	3 500 000	3 295 705,00	1,51
RHEINMETALL AG 1.875% 07-02-28	EUR	1 800 000	3 091 868,31	1,42
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	2 500 000	2 256 970,33	1,04
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	2 500 000	2 355 748,09	1,08
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 000 000	879 415,44	0,41
TOTAL ALLEMAGNE			25 267 145,69	11,60

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	2 400 000	2 359 237,38	1,08
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	4 000 000	3 702 360,00	1,71
TOTAL BELGIQUE			6 061 597,38	2,79
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	3 500 000	4 076 324,34	1,87
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	4 000 000	4 172 958,03	1,92
CELLNEX TELECOM 2.125% 11-08-30 CV	EUR	1 500 000	1 556 088,28	0,71
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	4 100 000	4 156 576,86	1,91
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	2 000 000	1 880 948,41	0,86
TOTAL ESPAGNE			15 842 895,92	7,27
ETATS-UNIS				
DEXCOM 0.25% 15-11-25 CV	USD	1 000 000	1 020 229,94	0,48
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	5 000 000	5 412 550,00	2,48
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	3 000 000	3 022 560,00	1,39
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	2 100 000	2 395 543,50	1,10
TOTAL ETATS-UNIS			11 850 883,44	5,45
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	73 000	3 849 436,00	1,77
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	3 000 000	3 742 290,00	1,72
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	68 021	4 101 734,32	1,88
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	22 800	1 634 440,80	0,75
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	36 000	1 639 836,00	0,76
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	EUR	200 000	205 348,02	0,09
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	58 563	12 592 743,33	5,79
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	21 333	4 621 666,45	2,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	2 200 000	2 576 612,44	1,18
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	2 700 000	3 244 515,00	1,49
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	4 000 000	3 876 378,80	1,78
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	140 582	4 499 748,66	2,07
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	3 200 000	3 254 506,96	1,49
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	18 000	1 991 160,00	0,91
TOTAL FRANCE			51 830 416,78	23,80
ITALIE				
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	EUR	2 000 000	2 065 988,08	0,94
ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	3 900 000	4 093 718,54	1,88
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	7 000 000	6 550 781,31	3,01
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	2 000 000	2 086 140,00	0,96
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	4 500 000	5 555 070,00	2,55
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	2 000 000	2 746 233,75	1,26
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	2 000 000	2 044 543,15	0,94
TOTAL ITALIE			25 142 474,83	11,54
LUXEMBOURG				
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	2 000 000	2 226 440,00	1,02
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	3 800 000	3 706 020,39	1,71
TOTAL LUXEMBOURG			5 932 460,39	2,73

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	1 000 000	999 127,13	0,46
TOTAL MEXIQUE			999 127,13	0,46
PAYS-BAS				
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	2 000 000	2 922 202,62	1,34
ENCAVIS FINANCE BV 1.875% PERP	EUR	400 000	380 852,43	0,18
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	EUR	3 800 000	3 957 776,00	1,81
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	4 200 000	3 980 779,01	1,83
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	2 000 000	1 719 703,70	0,79
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	EUR	4 000 000	4 203 574,43	1,93
TOTAL PAYS-BAS			17 164 888,19	7,88
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	3 000 000	3 117 720,00	1,43
TOTAL ROYAUME-UNI			3 117 720,00	1,43
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	10 800 000	11 034 000,00	5,07
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	2 000 000	2 065 222,22	0,95
TOTAL SUISSE			13 099 222,22	6,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			176 308 831,97	80,97
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			176 308 831,97	80,97
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 852	18 996 297,36	8,72
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	162	1 657 997,10	0,77
TOTAL FRANCE			20 654 294,46	9,49
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 654 294,46	9,49
TOTAL Organismes de placement collectif			20 654 294,46	9,49
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	2 000 000	1 921 866,01	0,88
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 921 866,01	0,88
TOTAL Titres mis en dépôt			1 921 866,01	0,88
Titres donnés en pension				
FRANCE				
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	1 200 000	1 691 059,48	0,78
TOTAL FRANCE			1 691 059,48	0,78
TOTAL Titres donnés en pension			1 691 059,48	0,78

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes représentatives des titres données en pension			-1 650 960,00	-0,76
Indemnités sur titres données en pension			-6 470,94	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0624	USD	35	-53 269,68	-0,02
RP EURGBP 0624	GBP	-9	-2 704,84	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-55 974,52	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			-55 974,52	-0,03
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
UBI SOFT ENTERTAIN 09/2024 CALL 26	EUR	400	31 200,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			31 200,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			31 200,00	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			-24 774,52	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	57 531,37	53 269,79	0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	2 312,26	2 704,56	0,01
TOTAL Appel de marge			55 974,35	0,03
Créances			66 525,59	0,03
Dettes			-1 687 268,48	-0,77
Comptes financiers			11 769 587,96	5,40
Actif net			217 758 341,70	100,00
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES L	EUR	63 029,70501	1 153,59	
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES X	EUR	4 833,55980	12 360,20	
Parts LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES I	EUR	6 995,68667	12 193,79	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500M7HIAW1V81UO41

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 prix)+(FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.65</td><td>7.16</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.65	7.16			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.65	7.16								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>62.11 %</td><td>43.6 %</td></tr><tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>42.95 Average % Of Women in Board</td><td>40.53 Average % Of Women in Board</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	62.11 %	43.6 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	42.95 Average % Of Women in Board	40.53 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	62.11 %	43.6 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	42.95 Average % Of Women in Board	40.53 Average % Of Women in Board								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.									

	A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 72,32% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	6.89	6.73
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.61	7.6

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>81.45 tCO2/M€ investi</i>	<i>51.59 tCO2</i>
Valeur comparable	<i>104 tCO2/M€ investi</i>	<i>94.14 tCO2</i>

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial</i>

	<i>des Nations Unies.</i>	<i>des Nations Unies.</i>
Produit financier	46.62 %	50.77 %
Valeur Comparable	37.76 %	35.91 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	59,48%	41,28%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.label-greenfin.fr/)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		8,51%	France
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	Obligations	Technologie	7,58%	Singapour
EURO	Autres et Liquidités		5,75%	
RHEINMETALL 1.875% 07-02-28	Obligations	Industrie	5,73%	Allemagne
CITIGROUP GLOBAL 1.000% 09-04-29	Obligations	Finance	4,98%	Etats-Unis
NEXI 1.750% 24-04-27	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	3,4%	Italie
IBERDROLA FIN SA 0.800% 07-12-27	Obligations	Services aux Collectivités	3,26%	Espagne
SCHNEIDER ELEC 1.970% 27-11-30	Obligations	Industrie	3,18%	Etats-Unis
SIMON GLOBAL DEV 3.500% 14-11-26	Obligations	Finance	2,72%	Etats-Unis
WENDEL SE 2.625% 27-03-26	Obligations	Finance	2,71%	France
INTL CONSOLIDAT 1.125% 18-05-28	Obligations		2,57%	Royaume-Uni
QIAGEN NV 2.500% 10-09-31	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,48%	Etats-Unis
ACCOR 0.700% 07-12-27	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,33%	France
CELLNEX TELECOM 0.500% 05-07-28	Obligations		2,13%	Espagne
EDENRED 0% 14-06-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,08%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

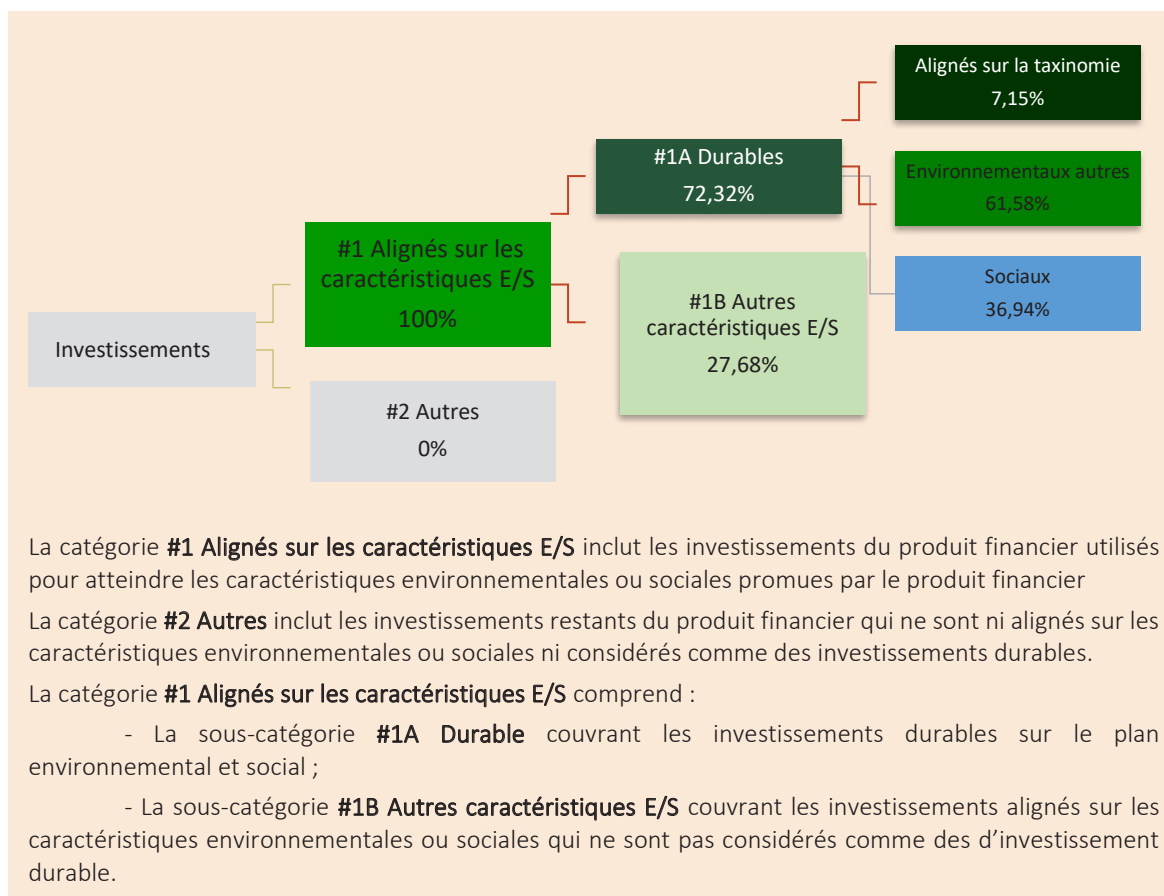
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 72,32% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 61,58% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 36,94% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 7,15% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 5,99% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	0,55%
Industrie	2,23%
Consommation discrétionnaire	0,58%
Finance	0,54%
Technologie de l'information	0,33%
Services de communication	1,41%
Services aux collectivités	0,35%

Investissement en obligations, qui représentait 87,18% de l'AuM :

Bics1	Poids
Biens de consommation cycliques	4,04%
Bien de consommation non cycliques	14,03%
Energie	6,96%

Finance	24,83%
Industrie	16,37%
Technologie	8,79%
Services aux collectivités	5,62%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 6,83% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	6,5%
Produits dérivés	0,33%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 6,77% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

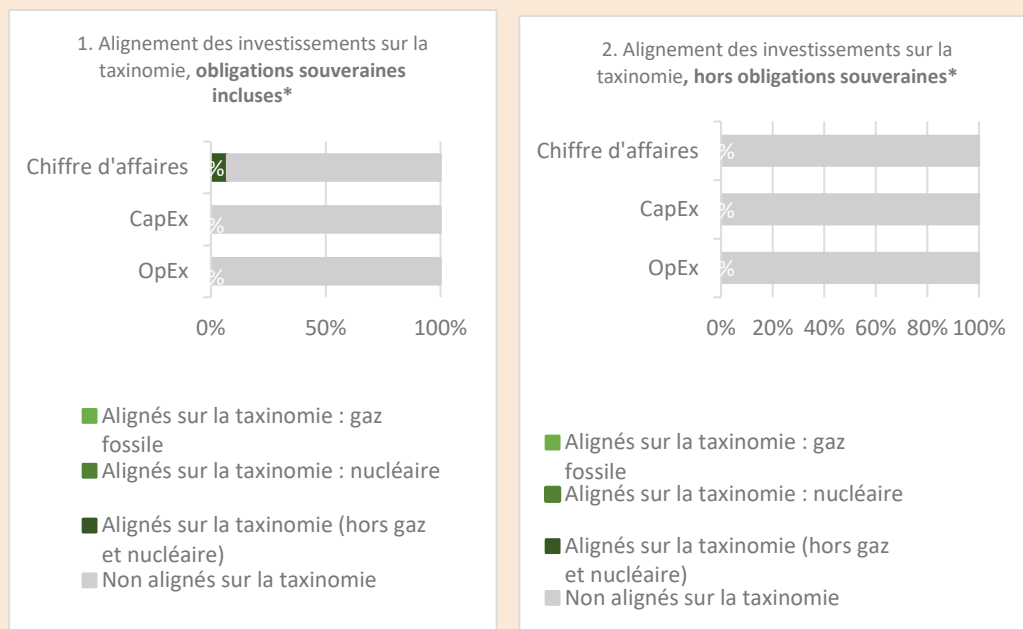
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,3% % et 2,56% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 61,58% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 36,94% au 31/03/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

FCP LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.07.25
15:16:31 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé